

# Qui sommes nous?

Nous sommes le SMISA (SSIAD Mobile Intercantonal Spécialisé Alzheimer), 3 équipes composées d'infirmières, d'ergothérapeutes, d'aides soignantes avec une spécialisation appelées assistante de soins en gérontologie (ASG).

Ce service a été créé en 2011.

La prestation s'adresse:

-aux personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, diagnostiquée à un stade léger à modéré, situées sur la zone d'intervention d'un des 3 SSIAD.

-A leurs aidants naturels, familiaux

## COMMUNES D'INTERVENTION:

### 📍 SSIAD DE NIVILLAC:

La Roche Bernard, Nivillac, Marzan, Saint Dolay, Férel, Théhillac, Camoël, Pénestin, Férel

☎ 02 23 10 10 08  
cadre.ssiad@ch-nivillac.fr



### 📍 SSIAD DE MUZILLAC:

Muzillac, Ambon, Arzal, Billiers, Damgan; Le Guerno, Noyal-Muzillac

☎ 02 97 48 60 02  
ssiad@residenceoceane.fr

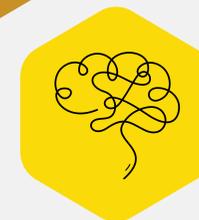
Résidence Océane



### 📍 SSIAD DE QUESTEMBERT:

Questembert, Berric, Le Cours, Larré, Lauzach, Péaule, La Vraie Croix

☎ 02 97 26 06 06  
ssiad@ehpadquestembert.fr



## Equipe Mobile Mémoire

**ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE  
DES TROUBLES DE LA MEMOIRE**

*Prise en soin globale et personnalisée associant des interventions sur la qualité de vie, la communication, la cognition, la stimulation sensorielle, l'activité motrice, les activités thérapeutiques et sociales*



## Déroulement de l'accompagnement

- Prendre contact avec le service de votre commune afin de vous enregistrer sur la liste d'attente (en possession de l'ordonnance du médecin).
- Nous vous recontactons pour fixer un premier rendez vous
- 1ère visite en présence de l'aidant : prise de contact avec l'infirmière coordinatrice et l'ergothérapeute, présentation et recueil des besoins
- 2ème séance: l'ergothérapeute réalise une évaluation et établit les objectifs en fonction des capacités, des besoins exprimés et des habitudes de vie
- Les séances suivantes sont assurées par l'ASG (Assistante de Soins en Gérontologie) qui met en place les moyens et outils déterminés
- Bilan final en présence de l'aidant avec l'ASG et l'ergothérapeute
- Un compte rendu est rédigé et transmis aux médecins (traitant et spécialiste)



## OBJECTIFS

- **Accompagnement des bénéficiaires**
  - Stimuler et préserver les capacités cognitives, motrices et psychosociales
  - Favoriser et adapter la participation aux activités de vie quotidienne et de loisir
  - Diminuer les troubles du comportement
  - Proposer des stratégies de compensation.
- **Accompagnement des aidants**
  - Améliorer la relation "Aidés-Aidants"
  - Anticiper le risque d'épuisement
  - Conseiller et orienter les aidants concernant la mise en place d'aides financières, humaines et au répit
- **Actions sur l'environnement**
  - Evaluer les risques (chute, dangers domestiques,...)
  - Proposer des solutions d'adaptation du domicile le cas échéant



## Modalités

La prestation "Soins d'accompagnement et de Réhabilitation" fait l'objet d'une prescription médicale. Elle est financée à 100% par les caisses d'assurance maladie.

C'est un forfait de 12 à 15 séances à raison d'une par semaine, d'une durée d'environ une heure.

La fréquence et la durée des séances sont déterminées en fonction des objectifs, des capacités et de l'organisation du service.

La prise en soin est renouvelable annuellement.